

TARIFS DU LYCÉE 2019 - 2020

Le montant mensuel de la contribution familiale, payable pendant 9 mois, se décompose en 2 parties :

① CONTRIBUTION DE BASE + CONTRIBUTION VOLONTAIRE / mois

<i>REVENUS MENSUELS NETS DE LA FAMILLE</i>				Votre contribution totale sera de ↓
catégorie	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	
1	Jusqu'à 1.100 €	Jusqu'à 1.300 €	Jusqu'à 1.500 €	53.- € (45 + 8)
2	1.100 à 1.300 €	1.300 à 1.500 €	1.500 à 1.800 €	65.- € (45 + 20)
3	1.300 à 1.500 €	1.500 à 1.800 €	1.800 à 2.500 €	79.- € (45 + 34)
4	1.500 à 1.800 €	1.800 à 2.500 €	2.500 à 3.100 €	99.- € (45 + 54)
5	1.800 à 2.900 €	2.500 à 3.500 €	3.100 à 4.200 €	119.- € (45 + 74)
6	Supérieurs à 2.900 €	Supérieurs à 3.500 €	Supérieurs à 4.200 €	135.- € (45 + 90)

La part « contribution volontaire » fera l'objet de la délivrance d'un reçu fiscal permettant de bénéficier des déductions de 66 % au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général. Par exemple, en catégorie 4 : pour 486 € de contribution volontaire annuelle, vous ne payez en réalité que 165 € (taux de la dernière loi fiscale).

La contribution volontaire est la part modulable selon les ressources de la famille.

Nous demandons à chacun de se situer avec honnêteté en ce qui concerne la contribution volontaire, sans laquelle l'établissement ne pourrait effectuer les investissements matériels et pédagogiques indispensables à vos enfants. **En effet, les subventions de l'État et des Collectivités locales ne couvrent que 35 % du budget global.**

* Pour les familles ayant 4 enfants ou plus scolarisés à Notre Dame, un tarif adapté pour la contribution volontaire sera appliqué à partir du 4^e enfant.

② FRAIS COMPLÉMENTAIRES / mois

❖ Somme forfaitaire de **29 € / MOIS**

Elle comprend : Frais administratifs, assurance individuelle accident (il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire), infirmerie, carnet de correspondance, activités EPS hors établissement, cotisations : APEL - Diocèse - Tutelle, certaines de ces cotisations ne sont demandées qu'une fois par famille.

❖ Une participation supplémentaire est demandée,

- Aux élèves qui suivent l'enseignement Sciences de l'Ingénieur
 - 7 € par mois pour les Secondes
 - 12 € par mois pour les Premières et Terminales SI



